Conseil Municipal

Séance du 30 Janvier 2015 Convocation du 26 janvier 2015

Ordre du jour

- Nettoyage des vitres de la médiathèque
- Vente d'une propriété Domanys
- Questions diverses à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 30 Janvier 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M. Jean-Louis BONNET, Mme Annick GRELLAT-MAZIER, MM. Guy JACQUINOT, Philippe LANDUREAU, Mmes Catherine BOLLÉA, Marie-Laure LEFEBURE, MM. Dominique BALLU, Jean LESPINE, Mme Marie CORNUAT, M. Philippe LAGOGUÉ, Mmes Catherine LEFILS, Valérie CHATELAIN, M. Patrice LUTZ.

Absent: M. Rodolphe LAMBERT.

Mme Marie CORNUAT a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Contrat d'entretien pour le nettoyage des vitres de la médiathèque de Cerisiers – Délibération 2015 n°001 - Classification 1.4 Autres types de contrats

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire appel à une entreprise pour le nettoyage des vitres de la Médiathèque.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer un contrat d'entretien pour le nettoyage des vitres de la médiathèque auprès de la SARL.SOL.NET.S de ST FLORENTIN, selon le descriptif suivant :

Contrat d'entretien de 5 années pour une prestation semestrielle à compter du jour de la décision :

- 80,00 € HT/par semestre

❖ Vente de propriété Domanys - Délibération 2015 n°002 - Classification 4.5 Régime indemnitaire

Le Maire explique que la Commune de Cerisiers a été sollicitée par l'Office Public de l'Habitat, DOMANYS afin de donner son avis sur la vente de la maison sise :

- 18 Rue Normandie Niémen sur la parcelle cadastrée section ZD 197, actuellement vacante.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emettent un avis favorable à la requête de DOMANYS.
- Mandatent le Maire à toutes les démarches utiles à la concrétisation de cette décision.

Questions diverses à l'ordre du jour

- Le Maire informe le Conseil Municipal que la locataire du 73 rue du Général de Gaulle a adressé un courrier de résiliation de son bail fin Février 2015.

Choix de la nouvelle capitale régionale – Délibération 2015 n°003 -Classification 9.4 Vœux et motions

A la suite de la promulgation de la loi modifiant la carte des régions, le maire a reçu un courrier de Monsieur Guillaume Larrivé, député de l'Yonne, l'invitant à faire délibérer le conseil municipal afin de faire entendre la voix de la commune et de l'Yonne dans le choix de la nouvelle capitale régionale de Bourgogne Franche-Comté.

Le conseil municipal,

Vu l'article 2 de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral :

Considérant qu'au premier janvier 2016 l'Yonne fera partie d'une nouvelle région Bourgogne Franche-Comté réunissant l'actuelle région Bourgogne et l'actuelle région Franche-Comté ;

Considérant qu'en 2015, une capitale régionale provisoire sera désignée par un décret simple du Gouvernement et qu'en 2016 elle sera définitivement fixée par un décret du Gouvernement en Conseil d'État après avis du conseil régional;

Considérant qu'il est nécessaire que le département de l'Yonne s'organise pour pouvoir peser au sein de la nouvelle région de Bourgogne Franche-Comté ;

Considérant que l'Yonne, avec 342 463 habitants, représente 12% de la population de la nouvelle région qui en compte 2 816 814 ;

Considérant qu'il est impératif que la nouvelle capitale régionale soit Dijon;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Appelle le Gouvernement à choisir Dijon comme capitale de la région Bourgogne Franche-Comté.

Décide d'adresser la présente délibération au préfet de la région Bourgogne, au préfet de l'Yonne et au président du Conseil régional de Bourgogne.

Courrier de la Chambre des Notaires de l'Yonne :

Concernant le courrier de la Chambre des Notaires de l'Yonne, qui demande que la Commune prenne une délibération ayant pour objet le soutien de la profession de Notaire dans le cadre de la loi MACRON actuellement en cours de discutions à l'Assemblée Nationale, le conseil municipal décide de ne pas prendre position.

Table des Délibérations

- Contrat d'entretien pour le nettoyage des vitres de la médiathèque de Cerisiers – Délibération 2015 n°001 - Classification 1.4 Autres types de 1 contrats
- Vente de propriété Domanys Délibération 2015 n°002 Classification 4.5 Régime indemnitaire
- Choix de la nouvelle capitale régionale Délibération 2015 n°003 -Classification 9.4 Vœux et motions

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires Après dépôt en Sous Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures :

COMMUNE DE CERISIERS

Feuillet N°

HARPER Patrick **BONNET Jean-Louis**

GRELLAT-MAZIER JACQUINOT Guy

Annick

LANDUREAU **BOLLÉA Catherine**

Philippe

LEFEBURE Marie-**BALLU Dominique**

Laure

LESPINE Jean LAMBERT Rodolphe Absent

CORNUAT Marie LAGOGUÉ Philippe

LEFILS Catherine CHATELAIN Valérie

LUTZ Patrice